

Conseil général
1682 Lovatens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

Le président Monsieur Yvon Pichonnat ouvre la séance à 20h30

1. Appel :

Sont excusé(e)s :

Boss Emmanuelle et Gottraux Xavier

Sont absents :

Duperrex Barbara, Golliez Pierre-André et Simond Anne

Sont assermenté(e)s :

Arlette Kisfaludi et Martin Pichonnat

Quatre des cinq membres de la municipalité sont présents, il s'agit de Messieurs Cyril Bugnon, Valentin Gottraux, Joël Kuchen et David Pichonnat.

18 des actuels 23 membres du conseil général participent à la séance.

2. Lecture du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

La secrétaire donne lecture du procès-verbal.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Vote :

L'assemblée accepte le procès-verbal du 18 mai 2021 par 17 oui et 1 abstention.

3. Préavis n° 01/2021, arrêté d'imposition

La parole est donnée à la Municipalité. Le syndic David Pichonnat également responsable des finances nous explique que l'arrêté d'imposition doit être accepté par le conseil général d'ici au 30 octobre 2021. Il nous informe que la santé financière de la commune est satisfaisante toutefois, il faut être conscient que les charges ont tendances à augmenter. Ce sont des charges sur lesquelles nous n'avons pas d'emprises directes (facture sociale, école, associations intercommunales,...).

Par ailleurs, de futurs investissements seront nécessaires sur notre réseaux d'eau ainsi que dans les bâtiments communaux qui deviennent vieillissant. Il est donc proposé pour cette année de garder le même taux d'imposition et de refaire le point en 2022.

Le président Yvon Pichonnat remercie le syndic pour ces explications et donne la parole à la commission de gestion.

Rapport de la commission de gestion : (Xavier Gottraux, Valérie Kaelin et Pascal Pichonnat) du 19 octobre 2021 en annexe :

« Nous vous recommandons d'accepter l'arrêté d'imposition 2022 tel que proposé par la Municipalité, et vous conseillons de réévaluer la situation l'année prochaine. »

Discussion :

La parole n'est plus demandée.

Vote :

L'assemblée accepte l'arrêté d'imposition à l'unanimité.

4. Communication de la municipalité :

Le municipal Joël Kuchen revient sur les deux pollutions d'eaux qui ont eu lieu cet été. Il explique qu'elles sont en parties dues aux orages extrêmement violents et les fortes pluies que nous avons eu en juin. Il nous informe également que près de 20% des eaux analysées dans le canton à cette même période étaient non conforme. Les mesures suivantes ont été prises :

- Remblayer autour du réservoirs pour dévier les eaux de surface
- Nettoyage intérieur et extérieur des infrastructures
- Désinfection des installations
- Clôturer les zone de protection S1
- Nettoyage et dessablage des captages
- Augmenté le débit de distribution d'eau en ouvrant les fontaines ceci afin d'éviter une stagnation de l'eau.

Il nous rappelle qu'un projet d'association intercommunale avec les communes des alentours est en cours et que des investissement seront nécessaire vu l'état vieillissant nos installations.

Il remercie les habitants pour leur compréhension et collaborations lors de ces pollutions.

Le syndic nous informe qu'un pilier publique en ligne est à disposition. Qu'il ne faut pas hésiter à aller le consulter.

Le municipal Cyril Bugnon informe qu'une nouvelle directive pour l'attribution des terrains communaux est créée ceci afin d'attribuer de manière transparente et équitable les terrains. Il précise que la plupart des critères étaient déjà mis en place.

Il communique également sur l'état d'avancement du nouveau plan général d'affectation. Ce dernier a été transmis en examen préalable le 30 mars 2021. Le canton a envoyé son rapport début

septembre, passablement de points doivent être revu. Il va être retravaillé avec notre bureau d'urbanisme. Une rencontre est prévue avec Madame la conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard et Monsieur Pierre Ihmof chef du service du développement territoriale courant janvier pour défendre le point de vue de la commune. C'est une procédure qui va encore durer, la municipalité nous informera au fur et à mesure de l'avancement.

Christiane Maget demande à quel délai doit être transmis le plan général d'affectation. Il lui est répondu que le délai est prévu au 20.06.2022 pour la mise à l'enquête des plans. Cependant, des sanctions devraient être présent uniquement pour les communes qui n'ont pas commencé la procédure ce qui n'est pas notre cas.

Le municipal Valentin Gottraux nous informe qu'une inauguration de la place de convivialité sera faite début 2022 et que des plantations seront faites l'automne prochains dans le bois de Caudre.

Le président informe que le conseil pour le budget 2022 aura lieu courant décembre et qu'une agape sera organisée pour remercier les personnes qui ont quittés leurs fonctions à la fin de cette législature.

La séance est levée à 21h05

Lovatens, le 27 octobre 2021

Le procès-verbal est approuvé par le conseil général du...7...décembre 2021

Au nom du conseil général

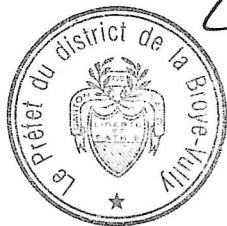
Le président :

La secrétaire :


Yvon Pichonnat


Mélanie Gavillet


Conseil général
LOVATENS



Lovatens
Payenne, le 14.12.2021
Le Préfet du district de la Broye-Vully